



SOCIAL-SOLIDARITÉ

Chèques-cadeaux de la Ville : coup d'envoi le 7 décembre !

Sous réserve de directives gouvernementales incompatibles...

Publié le lundi 09 novembre 2020

Pour la sixième année consécutive, l'opération est reconduite à partir du 7 décembre 2020 en salle du Conseil municipal : **la Ville offre à chacun des foyers fossés des chèques cadeaux d'un montant de 100 €** à dépenser dans les magasins de la commune participant à l'opération. **Une édition spéciale** puisque soumise aux règles sanitaires imposées par le gouvernement suite à l'épidémie de la Covid-19 qui touche notre pays et bien au-delà de nos frontières. Aussi, pour vous protéger et protéger les personnes qui vous remettront le chéquier de 100 €, nous vous demandons de vous présenter obligatoirement muni d'un masque, de respecter la distanciation physique et d'appliquer les règles qui vous seront indiquées. De plus, le nombre de personnes présentes en salle du Conseil étant limité, sauf évolution du décret ministériel 2020-860 modifié du 10 juillet 2020, à 30 personnes, nous vous invitons à vous armer de patience quant à l'attente pour accéder à l'intérieur de la salle. Enfin, pour retirer votre chéquier, munissez-vous de votre avis d'imposition sur la taxe d'habitation 2020 (reçu par voie postale ou à télécharger à partir de votre espace Particulier sur www.impots.gouv.fr) et de votre pièce d'identité (originaux et photocopie recto/verso).



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN BP 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 0442477000

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés. Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<http://www.fosurmer.fr/commun/actualites-109/cheques-cadeaux-de-la-ville-coup-d-envoi-le-7-decembre-6030.html?cHash=134efea69e64132543c294a0a9aac1be>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser